



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES CAMPAGNES DE FINANCEMENT

TeMeUm 2026

Quelques consignes pour les porteurs de projets





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme de l'atelier (1h30 environ)

- Présentation du programme TeMeUm (5 min)
- Présentation des appels à projets TeMeUm (5 min)
- Eligibilité des porteurs, des projets et des dépenses (5 min + 5 min questions)
- Critères de sélection (5 min + 5 min questions)
- Calendrier (5 min)
- Préparer sa candidature (20 min + 10 min questions)
- Déposer un dossier sur Démarches Simplifiées (10 min + 10 min questions)



Te Me Um

Un programme dédié aux
acteurs de la préservation de
la biodiversité ultramarine



Le programme TeMeUm

Objectif général

Un programme **partenarial**,
piloté par **l'OFB**,
pour **renforcer les capacités et la pérennité des acteurs** de la protection et de la restauration de la biodiversité dans les territoires **d'Outre-mer** français.

Créé en 2009
suite à une enquête
sur les besoins
des gestionnaires
ultramarins



Un sucrier en basse terre, Guadeloupe @RL



Une tortue verte dans le lagon de Mayotte @RL



L'île des pins vue d'avion, Nouvelle-Calédonie @RL

Le programme TeMeUm

Fonctionnement

Outils & actions

Les campagnes de financement

- Micro-projets Tremplin
- Micro-projets de coopération
- Compagnonnages

MAIS AUSSI...

- Une veille sur : les financements, la réglementation, les formations, les actualités...
- Des outils d'aide à la recherche de financement
- Une présentation des projets TeMeUm bouclés
> à découvrir sur : www.temeum.ofb.fr



Réseau & Gouvernance

UN PROGRAMME PARTENARIAL
Le Comité des Partenaires composé de 13 membres (avis et propositions)

UN PILOTAGE NATIONAL
TeMeUm est coordonné par la Direction des Outre-mer **de l'OFB**.
2 CM basées au pôle OFB de Pérols (34).

UN ANCRAGE TERRITORIAL
Les Délégations Territoriales **de l'OFB** et les référents locaux appuient le programme dans chaque territoire



LES CAMPAGNES DE FINANCEMENT TEMEUM

Micro-projets Tremplin, micro-projets
Coopération, compagnonnages,



©Maxime Greffet-AREMP

Les campagnes de financement

Objectif : soutenir la montée en capacité des acteurs de la protection et de la restauration de la biodiversité des territoires ultramarins au travers de la mise en œuvre d'actions concrètes.

Dispositif Tremplin

- Favoriser des petites initiatives localisées et opérationnelles.
- **Subvention jusqu'à 15 000 € et 80%**
- 12 mois max

Dispositif Coopération

- Renforcer la coopération entre acteurs et/ou territoires
- **Subvention jusqu'à 20 000 € et 80%**
- 12 mois max

Compagnonnages

- Faciliter les échanges entre professionnels.
- **Subvention jusqu'à 5 000 € et 80%** (déplacement seulement)
- 1-2 semaines

Les campagnes de financement

Un dispositif adapté aux spécificités des petites organisations ultramarines :

- les candidatures sont simplifiées et entièrement dématérialisées ;
- résultats ~4 mois max après la fermeture de la campagne ;
- les porteurs de projet sont accompagnés à chaque étape de leur projet ;
- un **taux de subvention jusqu'à 80%** ;
- subvention versée en une fois au début du projet ;
- un appui local par les DT OFB.



Compagnonnage © SOS Faune Sauvage

En savoir ⁺ :

<https://temeum.ofb.fr/financer-des-projets/les-appels-a-projets-temeum>

Les campagnes de financement

Exemple : les lauréats 2025 pour l'Océan Indien

Micro-projets Tremplin	ARCAM	Inventaire des mollusques terrestres des îles Éparses
	BESTRUN	« Mémoires Sous-Marines » : Documenter la mémoire des anciens Réunionnais sur l'état des récifs coralliens
	La voie contée	« Cœur de ravine » : Faire connaître l'importance de ce milieu au grand public.
	RNN Etang Saint-Paul	Création d'une application Mobile pour l'Aire Terrestre Éducative
	Les Jardins de Fond Imar	Restauration d'un habitat forestier.
	PWOJE Matiti	Réalisation d'un sentier botanique et d'un inventaire de la faune par bioacoustique
	GRPFO	Etude et conservation des chauves-souris de Mayotte
Compagnonnages	GRPFO	Formation capture et suivis des chiroptères (UMR PIMIT)
	SEOR	Renforcement des capacités de prise en charge du Papangue (EV Toulouse)
	Nature Océan Indien	conservation des geckos endémiques de La Réunion (Ebony Forest, Maurice)
Micro-projet Coopération	UICN	« Les zones humides se relèvent » : renforcer les capacités locales pour restaurer les écosystèmes de Mayotte post-cyclone.

+ de projets : <https://temeum.ofb.fr/financements/projets-soutenus>

ELIGIBILITE des porteurs, des projets et des dépenses



Suivi de la ponte des coraux © Association Tama no te Tairoto

Eligibilité des porteurs de projet



Micro-projets Tremplin et Coopération

- Statuts éligibles : association, petites **collectivités, gestionnaire d'espace naturel** (sauf structure privée à but lucratif)
- Statuts non éligibles : établissement scolaires, organismes de recherche, établissements dont **l'OFB est membre statutaire**
- Le porteur a une adresse en outre-mer

Compagnonnages

- Statuts éligibles identiques aux micro-projets
- Porteur = Bénéficiaire
- Peut importe le statut et la localisation du compagnon, mais privilégier le plus proche

En savoir ⁺ : <https://temeum.ofb.fr/appels-a-projets/micro-projet/appels-a-projets-temeum-2025>

Eligibilité des projets identique pour les 3 dispositifs



Domaines éligibles :

- Le projet porte sur la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité en Outre-mer (restauration, protection, gestion, connaissances, EEE, sensibilisation, formation).
- La thématique agricole est éligible uniquement lorsque le projet vise un gain de biodiversité.

Domaines non-éligibles :

- recherche fondamentale,
- eau potable et assainissement,
- déchets et énergie,
- gestion cynégétique,
- sorties/séjours visant à faire découvrir un espace naturel aux jeunes publics,
- projet pouvant être financé via une convention de partenariat existante OFB/porteur.

Autres

- Le projet se déroule en majeure partie en Outre-mer.
- 12 mois max.
- 2 dossiers max par porteur, tous dispositifs confondus.
- Projet innovant (pas commencé, pas déjà financé, pas de doublon)

<https://initiatives-outre-mer.fr/>

Dépenses éligibles à la subvention



Micro-projets Tremplin et Coopération

- dépenses des personnels affectés au projet (hors personnel permanent des établissements publics) ;
- dépenses de déplacement (plafond 5% du budget et **barèmes de l'Urssaf**) ;
- prestations (hors membres du bureau et plafond 50% du budget),
- achats (pour l'équipement, amortissement seulement),
- frais de gestion plafonnés à 15% du budget ;
- **le temps de bénévolat n'est pas éligible, mais peut être valorisé dans le budget.**

Compagnonnages

- transport du lieu de travail au lieu du séjour ;
- hébergement ;
- petits-déjeuners, déjeuners et dîners ;
- **utiliser les barèmes de l'Urssaf comme seuil max ;**
- coût du temps de travail du professionnel bénéficiaire (plafond 20% du budget) ;
- déplacement de 2 semaines max pour 2 personnes max.

CRITÈRES DE SÉLECTION



Suivi de la ponte des coraux © Association Tama no te Taioto



Critères de sélection des projets

Micro-projets Tremplin

La priorité sera donnée :

- aux premières expériences de gestion de projet ;
- aux projets pilotes visant à tester sur le terrain des approches/méthodes innovantes.

Micro-projets Coopération

La priorité sera donnée :

- **au développement de dispositifs ou d'outils** communs à plusieurs acteurs et/ou territoires et leur déploiement ;
- **à l'adaptation de dispositifs ou d'outils existants** à de nouveaux territoires et leur déploiement ;
- **à l'organisation d'ateliers d'échanges entre acteurs** visant le renforcement des compétences et/ou la standardisation des protocoles.

Critères de sélection des projets



Une attention particulière sera portée au projet si l'enjeu de biodiversité visé par le projet est identifié comme prioritaire dans une stratégie régionale ou locale et si les **actions menées contribuent à au moins l'un des objectifs suivants** :

- réduire, voire supprimer les pressions **d'origines humaines les plus fortes** ;
- renforcer de manière significative la conservation des espèces et habitats à forts enjeux ;
- conserver ou restaurer les espèces en danger critique telles que définies par la **liste rouge de l'UICN** ;
- répondre aux urgences de conservation de la biodiversité en cas de catastrophe ou de situation de crise imputables à des événements climatiques ou géologiques ;
- prévenir les introductions **d'espèces exotiques envahissantes** ;
- développer la science participative.

Critères de sélection des projets



Micro-projets Tremplin et Coopération

- objectif clairement défini et en cohérence avec les actions proposées ;
- dépenses cohérentes avec les besoins et coûts réaliste ;
- co-financement (et/ou autofinancement) est acquis ;
- projet original et le porteur a cherché à capitaliser sur les projets passés ;
- actions de com prédéfinies ;
- **bonne intégration dans l'écosystème des acteurs locaux, en particulier les collectivités.**

Compagnonnages

- objectif clairement défini et en cohérence avec les actions proposées ;
- dépenses cohérentes avec les besoins et coûts réalistes ;
- co-financement (et/ou autofinancement) acquis;
- le choix de la structure soutien est cohérent avec les besoins ;
- son expertise est suffisante pour assurer une montée en compétence significative ;
- pas trop éloigné géographiquement quand cela était possible ;
- le compagnonnage va bénéficier à l'ensemble de la structure bénéficiaire et de manière durable.

CALENDRIER



Compagnonnage 2024 © Te honu no Ra'iātea

ETAPES	DATES
Dépôt des demandes de financement sur « Démarches simplifiées » par les candidats	Du 24 février au 14 avril 2026, 23h59 heure de Paris
Pré-instruction : évaluation de l'éligibilité des dossiers par l'équipe TeMeUm de l'OFB	Avril 2026
Evaluation technique des projets éligibles par les jurys locaux	Mai 2026
Validation de la liste des projets soutenus par la Direction des Outre-mer de l'OFB	juin 2026
Notification des résultats aux candidats par l'OFB et contractualisation	Juillet-Août 2026
Versement des subventions pour les projets lauréats	Septembre 2026
Lancement des micro-projets Le porteur de projet commence son projet et envoie un message à l'équipe TeMeUm pour signaler le début des opérations	Entre septembre 2026 et mars 2027
Bouclage des projets Date limite pour la finalisation des projets et l'envoi de la fiche bilan finale à l'équipe TeMeUm.	1 ^e mars 2028

PRÉPARER SA CANDIDATURE



©Marion Betin-Trésor

Préparer sa candidature



1-Avant de candidater, vous vous êtes assuré que votre structure et votre projet sont éligibles :

- par une lecture attentive du règlement
 - <https://temeum.ofb.fr/appels-a-projets/micro-projet/campagne-de-financement-temeum-2026>
- en prenant contact avec la délégation territoriale de votre territoire
 - <https://temeum.ofb.fr/contacts>
- en explorant les projets similaires pour éviter les doublons et capitaliser sur **l'existant**
 - <https://initiatives-oultre-mer.fr/>

Préparer sa candidature



2-Définir le contenu technique du projet :

- Nom et objectif,
- actions prévues,
- calendrier (12 mois max),
- partenaires (instituts de recherche, établissements scolaires, prestataires, collectivités...).

ANNEXE 1: FICHE-PROJET-POUR-LES-CANDIDATS-A-LA-CAMPAGNE-DE-FINANCEMENT-TEMEUM-2026, DISPOSITIF-TREMLIN-¶

¶
¶

• **1.-Nom-et-objectif-du-projet-¶**

¶
¶
¶
¶

• **2.-Contexte-et-besoins-auxquels-repond-le-micro-projet-¶**

Répondez dans l'encart ci-dessous (maximum 400 mots)¶

¶
¶
¶
¶

• **3.-Capitaliser-sur-les-projets-similaires¶**

En vous aidant du «[portail des initiatives outremer](#)», listez ci-dessous les projets réalisés en outremer qui se rapprochent du vôtre. Nous vous encourageons à construire votre projet sur la base des résultats de ces projets et à contacter les porteurs pour les interroger sur leur retour d'expérience. ¶

¶

Exemple de la Fiche projet pour les micro-projets (fournie dans le dossier de candidature en ligne)

Préparer sa candidature :



3-Définir le budget : micro-projet

- frais de personnel (⚠ établissements publics et bénévolat),
- frais de déplacement (⚠ plafond 5%)
- frais de prestation (⚠ plafond 50%),
- achat d'équipement (⚠ amortissement), location....,
- frais de gestion (⚠ plafond 15%)
- identifier les co-financeurs et/ou autofinancement (20% min)

A CATEGORIE DE DEPENSE	B INTITULE DES DEPENSES (complétez quand nécessaire. N'ajoutez pas de nouvelles lignes)	C DESCRIPTION DES DEPENSES (complétez, en décrivant la nature de la dépense)	D COÛT TOTAL	E COÛT ELIGIBLE	F
			Coût total dans le cadre du micro-projet (colonne à compléter)	Dépenses retenues par l'OFB (remplissage automatique)	
Personnel affecté au projet (1) Complétez une ligne par personne	Complétez avec la fonction de la personne	Précisez le temps de travail dédié au projet en nombre de mois et s'il s'agit d'un temps complet ou partiel.	-	-	
	Complétez avec la fonction de la personne	Précisez le temps de travail dédié au projet en nombre de mois et s'il s'agit d'un temps complet ou partiel.	-	-	
	Complétez avec la fonction de la personne	Précisez le temps de travail dédié au projet en nombre de mois et s'il s'agit d'un temps complet ou partiel.	-	-	
	Complétez avec la fonction de la personne	Précisez le temps de travail dédié au projet en nombre de mois et s'il s'agit d'un temps complet ou partiel.	-	-	
	Bénévoles	Précisez le temps dédié au projet	-		
Déplacements (2) Ces coûts ne doivent pas représenter plus de 5% du coût total	Déplacements hors territoire	(ex : vols à destination de... pour...)	-	-	
	Déplacements locaux	(ex : N déplacements en voiture, km estimés)	-	-	
	Hébergement	(ex : nombre de nuits pour telle phase du projet)	-	-	
	Restauration	(ex : nombre de repas)	-	-	
Fonctionnement / Achats	Équipement	(ex : dépenses d'équipement/investissement immobilisées et amorties imputables au projet)	-	-	
	Petit matériel et fourniture	(ex : fournitures de bureau, carburant...)	-	-	
	Édition, production de supports	(ex : frais d'impression)	-	-	
	Prestataires	nom du (des) prestataire(s) et études ou travaux prévus	-	-	
	Location salle et matériel	(ex : N jours de location de la salle N°N°; N jours de location d'un vidéoprojecteur...)	-	-	
	Autre	(ex : documentation)	-	-	
Dépenses indirectes (3) Ces coûts ne doivent pas	Autre	(ex : gratification stagiaire)	-	-	
	Frais de gestion / structure	(ex : loyer, électricité...)	-	-	
TOTALUX (remplissage automatique)			-	-	

Exemple du tableau de budget pour les **micro-projets** (fourni dans le dossier de candidature en ligne).

Préparer sa candidature :



3-Définir le budget : compagnonnage

Seules dépenses éligibles à la subvention :

- frais de transport, hébergement et repas (plafonnés aux barèmes de l'URSSAF) ;
- coût du temps de travail du professionnel bénéficiaire (plafond 20% du budget) ;
- pour 2 personnes max, 2 semaines max.

A CATEGORIE DE DEPENSE	B INTITULE DES DEPENSES (complétez quand nécessaire. N'ajoutez pas de nouvelles lignes)	C DESCRIPTION DES DEPENSES (complétez, en décrivant la nature de la dépense)	D COÛT TOTAL	E COÛT ELIGIBLE	F
			Coût total dans le cadre du micro-projet (colonne à compléter)	Dépenses retenues par l'OFB (remplissage automatique)	
Personnel affecté au projet (1) Complétez une ligne par personne	Complétez avec la fonction de la personne	Précisez le temps de travail dédié au projet en nombre de mois et s'il s'agit d'un temps complet ou partiel.	-	-	
	Complétez avec la fonction de la personne	Précisez le temps de travail dédié au projet en nombre de mois et s'il s'agit d'un temps complet ou partiel.	-	-	
	Complétez avec la fonction de la personne	Précisez le temps de travail dédié au projet en nombre de mois et s'il s'agit d'un temps complet ou partiel.	-	-	
	Complétez avec la fonction de la personne	Précisez le temps de travail dédié au projet en nombre de mois et s'il s'agit d'un temps complet ou partiel.	-	-	
	Bénévoles	Précisez le temps dédié au projet	-		
Déplacements (2) Ces coûts ne doivent pas représenter plus de 5% du coût total	Déplacements hors territoire	(ex : vols à destination de... pour...)	-	-	
	Déplacements locaux	(ex : N déplacements en voiture, km estimés)	-	-	
	Hébergement	(ex : nombre de nuits pour telle phase du projet)	-	-	
	Restauration	(ex : nombre de repas)	-	-	
Fonctionnement / Achats	Équipement	(ex : dépenses d'équipement/investissement immobilisées et amorties imputables au projet)	-	-	
	Petit matériel et fourniture	(ex : fournitures de bureau, carburant...)	-	-	
	Édition, production de supports	(ex : frais d'impression)	-	-	
	Prestataires	nom du (des) prestataire(s) et études ou travaux prévus	-	-	
	Location salle et matériel	(ex : N jours de location de la salle N°N°; N jours de location d'un vidéoprojecteur...)	-	-	
	Autre	(ex : documentation)	-	-	
Dépenses indirectes (3) Ces coûts ne doivent pas	Autre	(ex : gratification stagiaire)	-	-	
	Frais de gestion / structure	(ex : loyer, électricité...)	-	-	
TOTAUX (remplissage automatique)			-	-	

Exemple du tableau de budget pour les **compagnonnages** (fourni dans le dossier de candidature en ligne).

Préparer sa candidature :



4-Rassembler les pièces administratives :

- Quelque soit le statut de votre structure :
 - Fiche projet (modèle fourni)
 - Plan de financement du projet (modèle fourni)
 - **RIB de banque (même adresse que l'avis SIREN)**
 - Courrier de demande de subvention (modèle fourni)
 - Avis SIREN/SIRET (ou n° TAHITI ou RIDET) de moins d'un mois
- En plus, pour les associations :
 - Composition du Conseil d'Administration
 - Comptes approuvés du dernier exercice clos
 - Dernier rapport d'activité approuvé
 - Budget prévisionnel de la structure pour 2025 (modèle fourni si besoin)



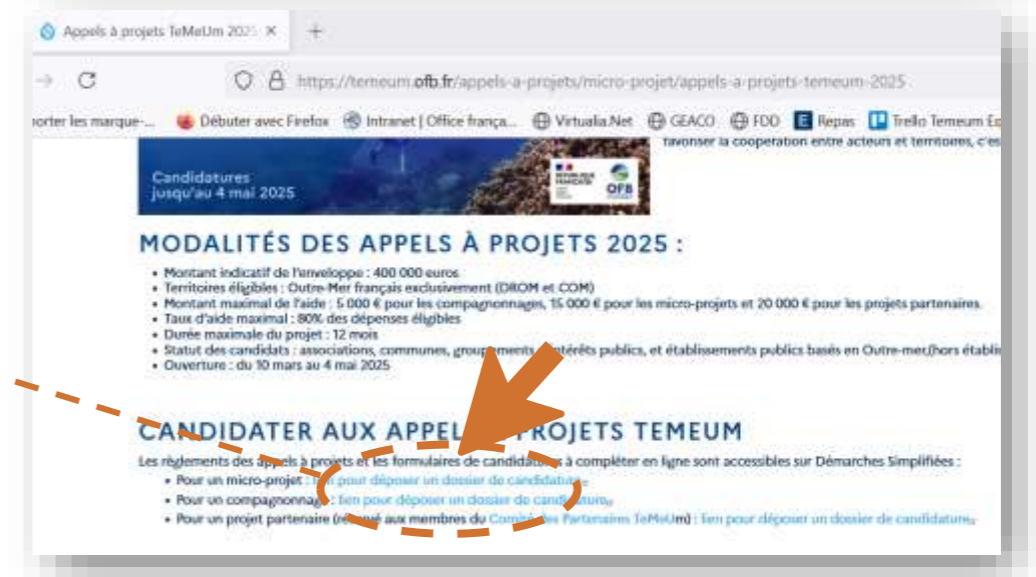
Restauration du littoral ©Tahitian Historical Society

CANDIDATER SUR DÉMARCHES SIMPLIFIÉES



Candidater sur Démarche numérique

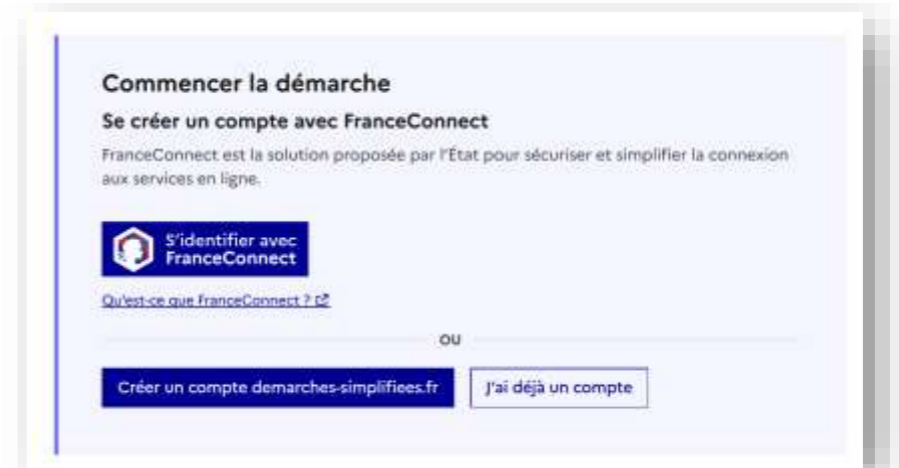
- **NB : N'attendez pas la dernière minute !**
- Trouver le lien vers la plateforme Démarches numériques
 - 1-Depuis la **page d'accueil du site TeMeUm** (<https://temeum.ofb.fr/>), cliquer sur le lien vers la page dédiée aux appels à projets
 - 2-Depuis la **page dédiée à la campagne 2026**, cliquez sur le lien vers Démarche numérique



Pages dédiées aux appels à projets sur le site Internet de TeMeUm

Candidater sur Démarche numérique

- Accéder au formulaire de candidature
 - 1-Se connecter à la plateforme Démarche numérique (créer un compte si nécessaire)
 - 2-Commencer la démarche (= remplir le formulaire de candidature)



Premières fenêtres de la plateforme Démarche Simplifiée accessibles depuis les liens

Candidater sur Démarche numérique

- **Remplir** les champs du formulaire (les champs suivis d'un astérisque * sont obligatoires)
- **Télécharger** les pièces demandées (utiliser les modèles fournis)
- Sauvegarde :
 - Le dossier de candidature est enregistré en « BROUILLON » en continu **automatiquement**.
 - Une fois le dossier complété, cliquez sur le bouton « Déposer le dossier ». Le dossier passe alors au statut « EN CONSTRUCTION » : il est visible par l'administration mais **reste modifiable** jusqu'à la clôture des AAP le 14 avril.

The screenshot shows the 'Appel à micro-projets TeMeUm 2025' form. At the top, there is a logo for TeMeUm (Terres et mers ultramarines) and a timer indicating an estimated completion time of 42 minutes. Below this, a note states that fields marked with an asterisk (*) are mandatory. The form asks 'Ce dossier est : *' and provides two radio button options: 'Pour vous' (selected) and 'Pour un bénéficiaire : membre de la famille, proche, mandant, professionnel en charge du suivi du dossier...'. Underneath, the 'Votre identité' section is visible, with a 'Civilité *' label and two radio button options: 'Madame' and 'Monsieur'.

Premiers champs du formulaire de candidature



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention!

Contacts

- Délégations territoriales (questions sur le projet) : <https://temeum.ofb.fr/contacts>
- Claire PUSINERI, coordinatrice (questions sur le dépôt des candidatures) : claire.pusineri@ofb.gouv.fr, 04 67 69 84 67

Sur le web

- Site web www.temeum.ofb.fr

